



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

*Direction de la Sécurité et
de la Circulation Routières
Sous-direction de l'Éducation routière
Bureau de l'Éducation à la conduite et à la sécurité routière*

Paris, le 29 OCT. 2007

Monsieur,

Par lettre en date du 19 janvier 2007, vous avez sollicité l'homologation de votre simulateur de conduite « Barracuda ».

A ce jour, les conditions d'homologation des différents matériels pédagogiques utilisés pour l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière ne reposent pas sur une base juridique suffisante. En conséquence, les services du ministère ont décidé de ne plus procéder à l'homologation des simulateurs.

Néanmoins, au vu des éléments que vous avez fournis, je vous confirme que le contenu pédagogique de votre simulateur de conduite permet de l'utiliser pour réaliser l'évaluation de départ ainsi que les objectifs a, f, g et h de l'étape 1 du livret d'apprentissage, dans la limite de quatre heures de formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Sous-Directeur
de l'Éducation Routière

Marc MEUNIER

EDISER
M. CONSORTI Xavier
Clos des Entreprises
Avenue Paysagère
MAURIN – BP 30023
34972 LATTES Cedex